

## La prise en main des arts et de la culture par le président ou un marché de dupes pour les arts et la culture !

**Le Président de la République a choisi de se passer de la concertation avec les acteurs artistiques et culturels et les collectivités territoriales pour décider seul de la politique artistique et culturelle de notre pays et de sa mise en œuvre.**

Comme dans d'autres secteurs, c'est donc la réforme immédiate qui prime, sans concertation, au mépris des acteurs de terrain. Pour les arts et la culture, elle ne passe même plus par la RGPP (révision générale des politiques publiques) ou par la LOLF (Loi de finances) et le débat démocratique parlementaire qu'elle est sensée provoquer, mais sera pensée et mise en œuvre directement par le Président de la République. Dans ces grandes lignes, tracées par Nicolas Sarkozy qui dit tout et son contraire, elle s'axe résolument sur la réduction des crédits, la logique comptable, la concentration et « l'excellence » au détriment de la diversité et des droits culturels de tous.

### Du Grenelle de la culture au Conseil de la création artistique en passant par les Entretiens de Valois...

Les organisations professionnelles du spectacle vivant, unanimes, réclamaient un Grenelle de la Culture. Sous leur pression, la ministre de la culture leur avait accordé les Entretiens de Valois, restreints au spectacle vivant, qui devaient nourrir par des propositions la RGPP.

L'exercice de concertation entre l'Etat, les organisations professionnelles et les représentations de collectivités territoriales, mené au pas de charge durant un an avec scepticisme et grincements de dents, a abouti à une compilation de synthèses de groupes de travail et de contributions initiant des pistes pour l'avenir.

Toutefois, lors de la plénière du 30 janvier, la ministre de la culture et de la communication, bien que s'engageant sur une 3<sup>ème</sup> étape de négociation, qui serait menée pour partie dans les espaces existants de négociation (CNPS, Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel...) n'a donné ni sujets précis, ni méthode, ni calendrier ! Que devient le travail effectué par les services du ministère de la culture ! Même influer sur la RGPP n'est plus un objectif !

Et pour cause : le destin des arts et de la culture dépend désormais de ce nouveau conseil présidentiel « ... dont la mission est d'éclairer les choix des pouvoirs publics en vue d'assurer le développement et l'excellence de la création artistique française. ... ».

Depuis son discours de Nîmes le 13 janvier, le Président de la République a déplacé l'épicentre de la décision relative aux arts et à la culture en créant, le jour même de la plénière de clôture des Entretiens de Valois, le Conseil de la création artistique (*cf. Décret n°2009-113 du 30 janvier 2009*)<sup>1</sup>.

Dans le même temps, la ministre de la culture et de la communication précise son champ d'intervention en exposant l'affectation de 100 Millions d'euros de plan de relance pour la culture dans le patrimoine historique de la France principalement religieux (c'est une question de civilisation !) et en célébrant le cinquantième anniversaire du ministère de la culture, comme une relique à préserver.

<sup>1</sup> Article 1 « Il est institué auprès du Président de la République un Conseil de la création artistique, dont la mission est d'éclairer les choix des pouvoirs publics en vue d'assurer le développement et l'excellence de la création artistique française, de promouvoir sa diffusion la plus large, notamment internationale, et d'arrêter les orientations de nature à permettre leur mise en œuvre. Le conseil peut conduire des travaux de prospective portant sur l'évolution de la création artistique et de sa diffusion, en France ou à l'étranger ; il identifie les bonnes pratiques mises en œuvre et les projets innovants ; il favorise leur diffusion ; il prête s'il y a lieu son concours au pilotage d'expérimentations locales ou nationales. Le conseil examine en priorité les mesures de nature à permettre le développement de nouvelles sources de financement de la création artistique. A cet effet, il étudie les modalités de gestion et d'évaluation des aides à la création artistique et formule toute proposition d'amélioration. Le conseil procède à toutes les auditions qu'il juge utiles pour éclairer ses décisions. »  
<http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020176855&categorieLien=id>

**Contre la diversité et la responsabilité des acteurs artistiques et culturels, c'est le règne du centralisme, le choix du Prince qui s'impose !**

Les 31 500 petites et très petites entreprises artistiques et culturelles, employeurs, d'initiative et de droit privé, dont la finalité est non lucrative, constituent un vivier fondamental de création et d'innovation de notre pays. Constituées en association ou en coopérative, elles maillent d'un réseau dense les espaces urbains et ruraux et relèvent quotidiennement les défis de la société française dans sa diversité. Elles sont les premières touchées par le mouvement de fond de désengagement de l'Etat et les baisses de crédits. Elles subissent directement les conséquences sociales de ces mesures.

Ces équipes artistiques et culturelles réalisent depuis plusieurs années un effort considérable de structuration collective et professionnelle. Elles ont développé des outils d'échange et de production collective, d'analyse et d'évaluation, de mutualisation et de solidarité...

Les acteurs artistiques et culturels réunis au sein de l'Ufisc, aux côtés des élus et des citoyens, se sont engagés dans une démarche de réflexion et de mise en débat des politiques artistiques et culturelles qui a abouti, en particulier, à l'affirmation d'un « *Manifeste pour une autre économie de l'art et de la culture* ».

Ignorer ce mouvement de fond à un moment crucial de transformation accélérée du secteur artistique et culturel est une preuve de mépris !

**Contre une politique de « l'excellence », nous réaffirmons le droit artistique et culturel pour tous !**

Sur la base de valeurs communes, qui renvoient aux droits de l'Homme, à la diversité culturelle (Déclaration universelle de l'Unesco), au développement durable et à la démocratie participative, l'Ufisc défend les principes des droits culturels, d'initiative citoyenne, de non lucrativité, de coopération et de solidarité démocratique.

Nous affirmons que la politique artistique et culturelle doit être fondée sur la diversité culturelle, l'équité territoriale et la considération des populations et construite sur :

1. la prise en compte des pratiques artistiques dans leur diversité,
2. le développement concerté et co-construit des politiques publiques,
3. l'appui aux entreprises d'intérêt général.

**C'est pourquoi l'Ufisc exige :**

- **La suppression du conseil pour la création artistique**
- **La mise en œuvre d'une démarche de co-construction des politiques publiques, appuyée sur un débat public.**
- **Le dégel et la remise à niveau de la ligne budgétaire 224.**
- **Un financement ambitieux de l'Etat en appui de celui des collectivités territoriales et notamment un plan de relance pour les arts et la culture.**

**L'Ufisc appelle :**

- **toutes les organisations professionnelles à se positionner et à manifester leur désaccord !**
- **tous les artistes et les acteurs des arts et de la culture à se mobiliser et à créer des coordinations des arts et de la culture en région !**
- **tous les élus de la République à résister et à réagir contre la concentration de la décision politique au sein des seules mains du Président !**
- **tous les citoyens à se rassembler et à rejoindre les mobilisations intersectorielles en résistance !**

**Communiqué de l'UFISC**

- LA FEDERATION – Association Professionnelle des Arts de la Rue
- FEDUROK – Fédération Nationale de Lieux de Musiques Amplifiées/Actuelles
- SYNAVI – Syndicat National des Arts Vivants
- FSJ – Fédération des Scènes de Jazz et de Musiques Improvisées
- LE CHAINON / FNTAV – Fédération des Nouveaux Territoires des Arts Vivants
- ACTES-IF – Réseau solidaire de lieux culturels franciliens
- RIF – Confédération des réseaux départementaux de lieux de musiques actuelles/amplifiées en Ile-de-France
- SMA – Syndicat national des petites et moyennes Structures non lucratives de Musiques Actuelles
- ZONE FRANCHE – Le réseau des musiques du monde
- Membre associé : FRAAP - Fédération des Réseaux et Associations d'Artistes Plasticiens
- Membre associé : FFEC – Fédération Française des Ecoles de Cirque